

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 23 mai 2006 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Normand Lemay et Alain St-Jean, tous commissaires, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Yvan Binette, dir. serv. ress. mat., Yves Mallette, dir. serv. org. scol., Gilles Banville, dir. adj. serv. org. scol. et Denis Riopel, dir. adj. serv. ress. mat., Mmes Diane Gladue, dir. serv. dev. comp. pers., Nathalie Martel, dir. serv. ress. hum., Julie Brunelle, secr. gén. adj., Marie-Paule Delvaux, coord. serv. form. gén. jeunes et Nathalie Joannette, coord. serv. form. gén. jeunes.

Mme Maureen Pagé et M. Claude Girard ont prévenu de leur retard. Mme Lyne Deschamps a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-060523-2418

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 25 avril 2006.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Jean-Pierre Blondin, président du conseil d'établissement de la Polyvalente Sainte-Thérèse, déplore le fait que la consultation sur l'organisation des horaires du transport se fasse, alors que l'école a déjà adopté sa maquette de cours. Il s'inquiète de l'effet que pourrait avoir un horaire débutant à 9 h 30 sur les options particulières de cette école, telles le hockey pour les filles, la musique, etc., puisqu'elles impliquent un retour à la maison trop tardif, compte tenu de l'exigence de la tenue des pratiques dans ces spécialités.

Mme Joëlle Lévesque, parent de l'école Cœur à cœur, l'Alternative, fait état des appréhensions de parents de cette école, quant aux impacts que pourraient avoir un nouvel horaire sur les élèves. Elle souligne certaines caractéristiques de cette école, telles la situation géographique, l'absence de service de garde et le haut taux d'élèves en difficulté, qui pourraient, selon elle, justifier ces appréhensions.

Mme Suzanne Desaulniers, présidente du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles, exprime les commentaires de son syndicat concernant les orientations retenues par la commission scolaire, relativement aux horaires du préscolaire.

Mme Johanne Durocher, présidente du conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents, fait état des préoccupations des parents de cette école, relativement au cadre d'organisation scolaire 2006-2007. Ils souhaitent une plus grande stabilité pour tous les enfants fréquentant cette école et espèrent que tous les choix d'école soient respectés.

Le directeur général, M. Jean-François Lachance, précise qu'une rencontre est prévue à ce sujet le 25 mai prochain et explique la façon dont sont déterminées les aires de desserte.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n° CC-060523-2419

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE PROLONGER la période de questions du public.

Adopté

Il est 20 h 15.

Mme Dominique Lévesque, parent à l'école des Perséides, exprime des commentaires relativement à la relocalisation dans une école de Laval-Ouest des élèves de cette école, plus particulièrement ceux du préscolaire, étant donné les rénovations majeures qui y seront effectuées. Elle déplore la longueur des trajets qui seront imposés aux enfants et souhaite que d'autres alternatives seront envisagées.

Le directeur général mentionne que la Commission scolaire est sensible aux préoccupations exprimées et que d'autres solutions pourraient être envisagées, mais qu'il faudra examiner l'ensemble des contraintes présentes pour chacune d'elles.

M. Daniel Legault, parent à l'école secondaire des Patriotes, soulève plusieurs questions, dont une relative à sa demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il émet des commentaires concernant le contrôle exercé par l'établissement sur la tenue vestimentaire des élèves, ainsi que sur la publicité concernant les dates de réunion du conseil établissement qui aura lieu le 24 mai prochain. Il fait également état de la lettre qu'il a reçue aujourd'hui de la secrétaire générale adjointe.

Mme Maureen Pagé et M. Daniel B. Bisson occupent leur siège à 20 h 25.

M. Alain Morissette, parent à l'école secondaire des Patriotes, exprime des commentaires sur la qualité des vêtements vendus par le fournisseur retenu par l'établissement et sur les documents préparés par l'école et transmis aux parents.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n° CC-060523-2420

Il est proposé par Mme Ginette Cyr

DE PROLONGER la période de questions du public.

Adopté

Il est 20 h 30.

Mme Lucie Lafrenière, parent à l'école secondaire des Patriotes, mentionne que la direction de l'école vérifie dans les classes la conformité des vêtements et qu'il s'agit selon elle de harcèlement envers les enfants. Elle demande à la commission scolaire d'intervenir face à cette situation.

M. Benoît Vézina, représentant du Syndicat du personnel de soutien de la Seigneurie-des-Mille-Îles, exprime des commentaires concernant les projets de politique sur le harcèlement et pour contrer la violence, ainsi que sur la relocalisation des élèves de l'école des Érables.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-060523-2421

Il est proposé par M. Normand Lemay

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1 Politique pour contrer le harcèlement - adoption;
 - 5.2 Politique d'engagement et de mouvement des ressources humaines – adoption;
 - 5.3 Politique d'appréciation personnelle de la contribution au travail – adoption;
 - 5.4 Politique d'apprentissage continu – adoption pour consultation;
 - 5.5 Tarification du transport du midi;
 - 5.6 Révision du processus de consultation – pistes retenues;
 - 5.7 Révision et mises à jour des politiques;
6. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 6.1 Politique pour contrer la violence – adoption;
 - 6.2 Politique sur les services de garde en milieu scolaire – adoption pour consultation;
 - 6.3 Localisation des groupes EHDAA 2006-2007;
 - 6.4 Calendrier scolaires 2006-2007 en milieu carcéral – adoption pour consultation;
 - 6.5 Cadre d'organisation des horaires du transport 2006-2007 – adoption;
7. Modifications à des actes d'établissement :
 - 7.1 Agrandissement et réaménagement à l'école des Érables;
 - 7.2 Travaux à l'école des Perséides;
8. Construction, agrandissement et rénovation d'immeubles :
 - 8.1 Aménagement de laboratoires de sciences et technologie : école secondaire de Patriotes, secondaire Jean-Jacques-Rousseau et secondaire du Harfang;
 - 8.2 Réfection partielle de la toiture à la Polyvalente Sainte-Thérèse;
 - 8.3 Réfection partielle de la toiture à l'école Le Carrefour;
9. Composition du comité d'éthique;
10. Rémunération des commissaires pour 2006-2007;

11. Participation au congrès de l'ACELF;
12. Participation au colloque sur la prévention de l'abandon scolaire;
13. Demandes des commissaires :
 - 13.1 Rôle d'évaluation; (Mme Roy)
- 14.1 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 18 avril 2006;
- 14.2 Compte rendu de la commission d'étude éducative des 4 et 11 avril 2006;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

POLITIQUE POUR CONTRER LE HARCÈLEMENT

Résolution n° CC-060523-2422

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation effectuée sur le projet de politique;

ATTENDU la recommandation du comité des affaires administratives;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette

D'ADOPTER la politique pour contrer le harcèlement, laquelle est versée au répertoire des présentes sous la cote 415.

Adopté

POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET DE MOUVEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Résolution n° CC-060523-2423

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation effectuée sur le projet de politique;

ATTENDU la recommandation du comité des affaires administratives;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Rita Thérèse Poisson

D'ADOPTER la politique d'engagement et de mouvement des ressources humaines, laquelle est versée au répertoire des présentes sous la cote 416.

Adopté

POLITIQUE D'APPRÉCIATION DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE AU TRAVAIL

Résolution n° CC-060523-2424

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation effectuée sur le projet de politique;

ATTENDU la recommandation du comité des affaires administratives;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER la politique d'appréciation de la contribution personnelle au travail, laquelle est versée au répertoire des présentes sous la cote 417.

Adopté

POLITIQUE D'APPRENTISSAGE CONTINU - CONSULTATION

Résolution n° CC-060523-2425

ATTENDU la révision prévue en 2005-2006 du volet II de la politique d'engagement, de mouvement, de développement et de formation des ressources humaines, intitulée « développement et formation continue des ressources humaines »;

ATTENDU l'orientation 3 du plan stratégique 2003-2006, qui vise à « reconnaître et développer le potentiel et l'expertise du personnel de la CSSMI, en tenant compte des besoins de l'organisation »;

ATTENDU l'intention incluse dans le projet de plan stratégique 2006-2009, à l'effet de soutenir notre personnel et de compter sur son expertise;

ATTENDU la mise en place déjà amorcée de la gestion par compétences, qui mènera à l'élaboration de plans organisationnels de formation;

ATTENDU les encadrements légaux applicables au regard du développement du personnel : Loi sur l'instruction publique, Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, Loi de la formation générale aux adultes et de la formation continue (apprendre tout au long de la vie);

Il est proposé par Mme Johanne Roy

D'ADOPTER pour consultation le projet de politique d'apprentissage continu, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 418;

DE FIXER au 6 octobre 2006 l'échéance pour le retour des avis, en vue d'une décision au conseil des commissaires le 28 novembre 2006.

Adopté

M. Claude Girard occupe son siège à 21 h.

RÉVISION ET MISES À JOUR DES POLITIQUES

Résolution n° CC-060523-2426

ATTENDU que les pratiques développées à la Commission scolaire font en sorte qu'une évaluation systématique de toute politique est effectuée aux trois ou quatre ans;

ATTENDU l'accroissement du nombre de politiques au cours des dernières années et le processus de consultation entourant leur adoption ou leur modification;

ATTENDU que la pertinence d'évaluer et de mettre à jour une politique peut varier considérablement, selon les objectifs poursuivis et selon les changements pouvant survenir dans l'environnement;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation sur le processus de consultation de la Commission scolaire, à l'effet de diminuer le nombre de consultations effectuées au cours d'une année scolaire;

ATTENDU la reddition de comptes annuelle de la direction générale et des directions de service au comité exécutif, sur la mise en œuvre des politiques;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE RECEVOIR favorablement la recommandation de la commission d'étude administrative, à l'effet de modifier nos pratiques actuelles, afin d'inscrire plutôt une obligation au service responsable de l'application d'une politique de procéder à l'évaluation périodique de la politique (au maximum aux cinq ans) et, s'il y a lieu, à la révision et à la mise à jour de celle-ci.

Adopté

POLITIQUE POUR PRÉVENIR ET CONTRER LA VIOLENCE

Résolution n° CC-060523-2427

ATTENDU la nécessité de prévenir, réprimer et encadrer les phénomènes de violence en milieu scolaire;

ATTENDU les différentes lois et règlements se rapportant au dit phénomène;

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation effectuée auprès des différentes instances concernées;

ATTENDU la recommandation favorable du comité des affaires éducatives, le 2 mai 2006;

ATTENDU la recommandation de la direction générale et du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative, le 2 mai 2006;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER le document « Politique pour contrer et prévenir la violence : tolérance zéro »;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 419.

Adopté

POLITIQUE SUR LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE – CONSULTATION

Résolution n° CC-060523-2428

ATTENDU que la grande majorité des écoles offrent des services de garde en milieu scolaire;

ATTENDU la nécessité d'établir les encadrements applicables aux services de garde;

ATTENDU la nécessité d'établir les rôles et responsabilités des divers intervenants impliqués;

ATTENDU la nécessité d'établir les orientations et principes qui régissent ces services;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'APPROUVER le document « Politique sur les services de garde en milieu scolaire » pour fins de consultation auprès des diverses instances;

DE SOLLICITER un retour des avis pour le 10 novembre 2006, en vue d'une décision au conseil des commissaires;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 420.

Adopté

LOCALISATION DES GROUPES EHDAA 2006-2007

Résolution n° CC-060523-2429

ATTENDU l'adoption du cadre d'organisation scolaire 2006-2007 par le conseil des commissaires, le 13 décembre 2005;

ATTENDU que l'information sur l'utilisation des locaux réservés aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) contenue dans ce cadre était le portrait de l'année 2005-2006;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution adoptée pour chaque secteur, il a été décidé de réserver dans les écoles primaires, les locaux des groupes à effectif réduit et de consulter toutes les instances au printemps 2005 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2005-2006 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves;

ATTENDU que des modifications ont dû être apportées au tableau 2005-2006, suite à l'évaluation des besoins de la clientèle EHDAA;

ATTENDU que la consultation des instances concernées a été effectuée;

ATTENDU les avis reçus du comité de parents et du comité consultatif EHDAA;

ATTENDU que le dossier a été présenté à la commission d'étude éducative le 2 mai 2006 et qu'il a été reçu favorablement;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADOPTER la version finale du document sur la localisation des groupes EHDAA 2006-2007, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 421.

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2006-2007 EN MILIEU CARCÉRAL - CONSULTATION

Résolution n° CC-060523-2430

ATTENDU que l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire de ses centres de formation, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU la recommandation de la Direction du service de la formation générale adulte et professionnelle, ainsi que des directions de centre;

ATTENDU le résultat des discussions tenues avec le Service correctionnel du Canada, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les directions des pénitenciers;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Alain St-Jean

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, les projets de calendriers scolaires 2006-2007 pour la formation en milieu carcéral;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 2 juin 2006;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 422.

Adopté

AMÉNAGEMENT DE LABORATOIRES DE SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Résolution n° CC-060523-2431

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de Yves Woodrough et Associés, Architectes;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux d'aménagement de laboratoires de sciences et technologie aux écoles secondaire des Patriotes, secondaire Jean-Jacques-Rousseau et secondaire du Harfang (Bloc II) à l'entrepreneur général Corporation de Construction Germano, pour la somme de 637 780 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la Direction du service des ressources matérielles à émettre le bon de commande à cet effet.

Adopté

À 21 h 40, Mme Johanne Roy quitte temporairement son siège pour l'étude du point 8.2.

RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE – POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE

Résolution n° CC-060523-2432

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de Yves Woodrough et Associés, Architectes;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection partielle de la toiture à la Polyvalente Sainte-Thérèse à l'entrepreneur général Couvreur Marcel Vézina 2000 inc., pour la somme de 998 980,62 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la Direction du service des ressources matérielles à émettre le bon de commande à cet effet.

Adopté

Mme Johanne Roy reprend son siège à 21 h 45.

RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE – ÉCOLE LE CARREFOUR Résolution n° CC-060523-2433

ATTENDU l'appel d'offres public pour le choix de l'entrepreneur général;

ATTENDU la recommandation de Larry O'Shaughnessy, Architecte;

Il est proposé par M. Normand Lemay

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection partielle de la toiture à l'école Le Carrefour à l'entrepreneur général Les Toitures Hogue inc., pour la somme de 559 942,85 \$ toutes taxes incluses, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la Direction du service des ressources matérielles à émettre le bon de commande à cet effet.

Adopté

TARIFICATION DU TRANSPORT DU MIDI Proposition

ATTENDU qu'en vertu de la politique sur le transport scolaire, la Commission scolaire fixe le tarif exigé pour le service du transport du midi;

ATTENDU que les coûts chargés annuellement aux parents sont les suivants :

- premier enfant : 60 \$,
- deuxième enfant d'une même famille : 60 \$,
- autres enfants d'une même famille : aucuns frais

et que ces coûts n'ont pas été réajustés depuis cinq ans, malgré une augmentation des frais payés aux transporteurs;

ATTENDU l'importance que ce service atteigne graduellement l'autofinancement;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Lise Landry

QUE les coûts chargés annuellement aux parents soient majorés à :

- premier enfant : 80 \$,
- maximum pour tous les autres enfants d'une même famille : 140 \$

et ce, à compter de 2006-2007;

QUE le nombre d'élèves minimum dans un autobus, pour que le service soit organisé, soit majoré à 15;

QUE les coûts soient majorés de 20 % par année jusqu'à l'atteinte de l'autofinancement du service;

QUE la totalité des revenus soit affectée au budget du transport du midi, sans frais de gestion payés aux écoles;

QUE la politique du transport (TR-01) soit amendée en conséquence, en biffant la dernière phrase de l'art. 10.2, laquelle se lisait comme suit : « Une partie de ce montant servira aux frais de gestion de ce service dont l'école est responsable. »

AMENDEMENT À LA PROPOSITION

Il est proposé par Mme Maryse Chevalier

DE RÉDUIRE de 15 à 10 le nombre d'élèves minimum dans un autobus pour que le service soit organisé.

Rejeté à la majorité

TARIFICATION DU TRANSPORT DU MIDI

Résolution n° CC-060523-2434

ATTENDU qu'en vertu de la politique sur le transport scolaire, la Commission scolaire fixe le tarif exigé pour le service du transport du midi;

ATTENDU que les coûts chargés annuellement aux parents sont les suivants :

- premier enfant : 60 \$,
- deuxième enfant d'une même famille : 60 \$,
- autres enfants d'une même famille : aucuns frais

et que ces coûts n'ont pas été réajustés depuis cinq ans, malgré une augmentation des frais payés aux transporteurs;

ATTENDU l'importance que ce service atteigne graduellement l'autofinancement;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Lise Landry

QUE les coûts chargés annuellement aux parents soient majorés à :

- premier enfant : 80 \$,
- maximum pour tous les autres enfants d'une même famille : 140 \$

et ce, à compter de 2006-2007;

QUE le nombre d'élèves minimum dans un autobus, pour que le service soit organisé, soit majoré à 15;

QUE les coûts soient majorés de 20 % par année jusqu'à l'atteinte de l'autofinancement du service;

QUE la totalité des revenus soit affectée au budget du transport du midi, sans frais de gestion payés aux écoles;

QUE la politique du transport (TR-01) soit amendée en conséquence, en biffant la dernière phrase de l'art. 10.2, laquelle se lisait comme suit : « Une partie de ce montant servira aux frais de gestion de ce service dont l'école est responsable. »

Adopté

À 22 h, M. Alain St-Jean quitte son siège pour l'étude du point 5.6.

PROCESSUS DE CONSULTATION DE LA CSSMI

Résolution n° CC-060523-2435

ATTENDU les mandats donnés à la Direction générale et à la commission d'étude administrative (rés. n°s CC-060228-2375 et CC-051213-2351);

ATTENDU l'analyse des avis reçus dans le cadre de la consultation sur le processus de consultation;

ATTENDU l'étude de la recommandation de la Direction générale effectuée par la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'ADOPTER les orientations visant l'amélioration du processus de consultation, lesquelles sont versées au répertoire des présentes sous la cote 423;

DE DEMANDER à la Direction générale de faire rapport sur les mesures administratives qu'elle entend mettre en place pour donner suite à ces orientations.

Adopté

M. Alain St-Jean reprend son siège à 22 h 5.

CADRE D'ORGANISATION DES HORAIRES DU TRANSPORT 2006-2007

Résolution n° CC-060523-2436

ATTENDU l'importance de tenir compte des différences entre les cycles du sommeil chez les enfants et chez les adolescents;

ATTENDU l'obligation de respecter les prescriptions du régime pédagogique, ainsi que les conventions collectives;

ATTENDU l'obligation de maximiser l'utilisation des véhicules sur trois plages d'horaire, afin de respecter l'enveloppe budgétaire consentie pour le transport;

ATTENDU les avis reçus suite aux deux questions ouvertes posées à toutes les instances de la Commission scolaire;

ATTENDU la possibilité de conclure une entente avec la Commission intermunicipale de transport Laurentides (CITL), en fonction des subventions que cet organisme doit recevoir de Québec;

ATTENDU la phase de consultation des enseignants sur l'horaire des écoles, qui suivra l'adoption du plan de transport;

ATTENDU la situation exceptionnelle et temporaire à l'école des Perséides, où nous devons relocaliser les élèves pour une partie de l'année 2006-2007;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ÉTABLIR les horaires du transport de la façon suivante :

- 1^{re} plage : de 7 h 50 à 14 h 40 pour les écoles primaires régulières;
- 2^e plage : de 8 h 50 à 15 h 40 pour une partie des écoles secondaires,
de 8 h 55 à 15 h 50 pour les écoles primaires régionales;
- 3^e plage : de 9 h 30 à 16 h 30 pour les autres écoles secondaires;

DE CONCLURE avec la CITL une entente pour l'utilisation du transport en commun pour les élèves du secondaire du secteur ouest;

D'ÉTABLIR en 2006-2007, pour les écoles des Érables et des Perséides, un horaire particulier et adapté à leur situation exceptionnelle, compte tenu de la relocalisation des élèves;

D'ADAPTER l'horaire de l'école des Perséides suite aux rencontres avec les parents du milieu et en fonction des décisions de la CSSMI.

Adopté

MODIFICATION À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES ÉRABLES Résolution n° CC-060523-2437

ATTENDU qu'en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement doit indiquer le nom, l'adresse et les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, modifier l'acte d'établissement d'une école, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 193 la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents doit être consulté sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;

ATTENDU que les travaux de réfection à l'école des Érables se dérouleront pendant toute l'année scolaire 2006-2007;

ATTENDU qu'il est essentiel et urgent de relocaliser les élèves et le personnel pendant la durée des travaux;

ATTENDU qu'en conséquence, il y a lieu de modifier provisoirement le plan triennal de répartition et de destination des immeubles, ainsi que l'acte d'établissement de l'école des Érables;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'ADOPTER le plan triennal de répartition et de destination des immeubles modifié et l'acte d'établissement modifié de l'école des Érables, sous réserve d'un avis favorable du comité de parents et du conseil d'établissement de l'école concernée;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 424.

Adopté

TRAVAUX À DES PERSÉIDES : MODIFICATIONS À DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT

Résolution n° CC-060523-2438

ATTENDU qu'en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'acte d'établissement doit indiquer le nom, l'adresse, et les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, modifier l'acte d'établissement d'une école, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 193 la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents doit être consulté sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissements;

ATTENDU que les travaux de réfection à l'école des Perséides se dérouleront pendant une partie de l'année scolaire 2006-2007;

ATTENDU qu'il est essentiel et urgent de relocaliser les élèves et le personnel pendant la durée des travaux;

ATTENDU qu'en conséquence, il y a lieu de modifier provisoirement le plan triennal de répartition et de destination des immeubles, ainsi que les actes d'établissement de l'école des Perséides, de l'école Cœur à cœur, l'Alternative et de la Polyvalente Deux-Montagnes;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

D'ADOPTER le plan triennal de répartition et de destination des immeubles modifié et les actes d'établissement modifiés de l'école des Perséides, de l'école Cœur à cœur, l'Alternative et de la Polyvalente Deux-Montagnes, sous réserve d'un avis favorable du comité de parents et des conseils d'établissement des écoles concernées;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 425.

Adopté

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-060523-2439

Il est proposé par M. Normand Lemay

DE SUSPENDRE la séance pour quelques minutes.

Adopté

Il est 22 h 50.

Mmes Rita-Thérèse Poisson, Johanne Roy, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Paola De Monte, Thérèse Lessard et M. Benoît Gagnon quittent leur siège à 22 h 50.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-060523-2440

Il est proposé par M. André Contant

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 23 h.

PROLONGEMENT DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-060523-2441

Il est proposé par Mme Sandra East

DE PROLONGER la séance après 23 h.

Adopté

Il est 23 h.

COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Proposition

ATTENDU qu'en vertu du Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14), le conseil des commissaires a institué un comité d'éthique et de déontologie, dont le mandat consiste à recevoir les plaintes formulées à l'endroit d'un commissaire;

ATTENDU la composition de ce comité, en vertu de la résolution n° CC-051122-2329;

ATTENDU qu'il est approprié de prévoir un certain nombre de membres substitués de ce comité, dans l'éventualité où certains soient absents ou dans l'incapacité d'agir;

ATTENDU qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner la présidente ou le président de ce comité;

ATTENDU que Mme Rita-Thérèse Poisson a été désignée présidente de ce comité, en vertu de la résolution n° CC-040413-1856;

ATTENDU qu'il est possible, dans certaines situations, que le président ou la présidente soit absent-e ou dans l'incapacité d'agir, et qu'une telle situation ne devrait pas empêcher le fonctionnement du comité;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AJOUTER le nom d'un commissaire à la liste des commissaires substitués au comité d'éthique et de déontologie;

DE PRÉVOIR que, dans l'éventualité où la présidente du comité d'éthique motiverait son absence ou ne pourrait agir, la présidence soit assumée par un autre commissaire présent, membre du comité, selon l'ordre suivant :

- M. Normand Chalifoux;
- Mme Lyne Deschamps;
- M. Normand Lemay.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION

Résolution n° CC-060523-2442

Il est proposé par M. André Contant

D'AMENDER la proposition de Mme Sandra East, en remplaçant le premier paragraphe par le texte suivant :

« *D'AJOUTER* le nom de deux commissaires à la liste des commissaires substitués au comité d'éthique et de déontologie; »

M. Alain St-Jean demande de procéder à un vote secret sur la proposition de M. Contant.

MM. Richard Chaurest et Yvon Truchon sont désignés comme scrutateurs.

Adopté à la majorité

COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Appel des candidatures

La présidente appelle les candidatures pour ces deux postes :

Mme Guylaine Richer, MM. Daniel B. Bisson et Alain St-Jean acceptent d'être mis en candidature; la présidente invite les commissaires à s'exprimer par vote secret.

Mme Ginette Cyr et M. Alain St-Jean quittent leur siège à 23 h 25.

À l'issue du scrutin, Mme Guylaine Richer et M. Daniel B. Bisson sont déclarés élus.

COMPOSITION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Résolution n° CC-060523-2443

ATTENDU qu'en vertu du Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14), le conseil des commissaires a institué un comité d'éthique et de déontologie, dont le mandat consiste à recevoir les plaintes formulées à l'endroit d'un commissaire;

ATTENDU la composition de ce comité, en vertu de la résolution n° CC-051122-2329;

ATTENDU qu'il est approprié de prévoir un certain nombre de membres substitués de ce comité, dans l'éventualité où certains soient absents ou dans l'incapacité d'agir;

ATTENDU qu'il appartient au conseil des commissaires de désigner la présidente ou le président de ce comité;

ATTENDU que Mme Rita-Thérèse Poisson a été désignée présidente de ce comité, en vertu de la résolution n° CC-040413-1856;

ATTENDU qu'il est possible, dans certaines situations, que le président ou la présidente soit absent-e ou dans l'incapacité d'agir, et qu'une telle situation ne devrait pas empêcher le fonctionnement du comité;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'AJOUTER les noms de Mme Guylaine Richer et M. Daniel B. Bisson à la liste des commissaires substitués au comité d'éthique et de déontologie;

DE PRÉVOIR que, dans l'éventualité où la présidente du comité d'éthique motiverait son absence ou ne pourrait agir, la présidence soit assumée par un autre commissaire présent, membre du comité, selon l'ordre suivant :

- M. Normand Chalifoux;
- Mme Lyne Deschamps;
- M. Normand Lemay.

Adopté

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES 2006-2007

Résolution n° CC-060523-2444

ATTENDU qu'en vertu de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération des commissaires, sous réserve des montants maxima déterminés par le gouvernement;

ATTENDU le décret 836-2000 du 28 juin 2000 du gouvernement du Québec, qui fixe les montants maxima qui peuvent être versés à compter du 1^{er} juillet 2000;

ATTENDU la structure de rémunération des commissaires établie par le conseil des commissaires pour l'année 2005-2006, en application dudit décret (rés. n° CC-050524-2200);

ATTENDU qu'en vertu du décret gouvernemental, les montants annuels maxima de la rémunération qu'une commission scolaire peut accorder à ses commissaires sont majorés annuellement selon le taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel moyen tel qu'établi par Statistique Canada le 31 décembre de l'année précédente;

ATTENDU que l'augmentation de cet indice le 31 décembre 2005 s'établit à 2,2 %;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ÉTABLIR comme suit la rémunération des commissaires à compter du 1^{er} juillet 2006 :

Fonctions	Nombre	Montant annuel	Montant total
Commissaires	27	5 340 \$	144 180 \$
Présidence CC	1	0,865\$/élève	à venir
Vice-présidence CC	1	3 346	3 346
Membres CE	9	2 555	22 995
Présidence CE	1	3 342	3 342
Vice-présidence CE	1	1 022	1 022
Présidence – Commissions d'étude et CCT	3	1 022	3 066
Membres - Commissions d'étude et CCT	29	1 022	29 638
Membres – comité de révision	8	760	6 080
Représentant – comités de sélection des gestionnaires	1	2 606	2 606
GRAND TOTAL			216 275 \$

Étant entendu que le nombre d'élèves utilisé pour établir la rémunération de la présidente ou du président de la Commission scolaire est celui inscrit au budget révisé de l'année 2005-2006, incluant les élèves jeunes et adultes en formation générale et professionnelle, en équivalents à temps plein et la clientèle autofinancée;

DE VERSER cette rémunération aux deux semaines;

D'AUTORISER la présidente de la Commission scolaire et la présidente du comité exécutif à encourir les dépenses reliées à l'exercice de leurs fonctions, conformément à la politique sur le remboursement des frais de fonction.

Adopté

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ACELF

Résolution n° CC-060523-2445

Il est proposé par Mme Maureen Pagé

D'AUTORISER Mme Sandra East et M. Claude Girard à participer au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française, les 28, 29 et 30 septembre 2006 à Moncton.

Adopté

PARTICIPATION AU COLLOQUE SUR L'ABANDON SCOLAIRE

Résolution n° CC-060523-2446

Il est proposé par M. Claude Girard

D'AUTORISER Mme Guylaine Richer à participer au colloque sur la prévention de l'abandon scolaire, qui se tiendra les 5 et 6 juin 2006 à Québec.

Adopté

M. Normand Lemay quitte son siège à 23 h 40.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-060523-2447

Il est proposé par M. Jocelyn Gardner

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 0 h 10.

Paule Fortier, présidente

Michel Gratton, secrétaire général